

Commune de SOUSTONS (Landes)  
Séance du conseil municipal du 12 avril 2024

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

Feuillelet n°  
ID : 040-214003105-20240426-DELIB24\_022\_1-DE



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :  
29 mars 2024

Date d'affichage :  
29 mars 2024

**Objet**

N° 24.04.12 – 22(1)  
Budgets primitifs 2024 (Budgets principal et annexes)

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

**Présents :** Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Corinne MANCIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Marion GUILLAUD, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

**Absents :** Patrick BEDAT, Michel DESTENAVE, Dominique PERRON, Michel LABOILLE-MORESMAU, Aurélie SOUBESETE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO.

**Procuration :** Patrick BEDAT donne procuration à Michel CASTETS – Michel DESTENAVE donne procuration à Jean BOUHAIN – Michel LABOILLE-MORESMAU donne procuration à Aurélie BERNEDE – Aurélie SOUBESETE donne procuration à Olivier PEANNE – Elodie MONTERO donne procuration à Philippe SAINT MARTIN.

**Secrétaire de séance :** Marion GUILLAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants et L.2312-1,

Vu la délibération n° 24.03.06-15 par laquelle, en application de l'article L.2312-1 du C.G.C.T, il est acté que le débat d'orientation budgétaire relatif au budget principal de la Commune et aux budgets annexes s'est déroulé,

Considérant que le projet de budgets primitifs 2024 (budget principal et annexes) est joint à la présente délibération et qu'il doit faire l'objet d'un vote par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement,

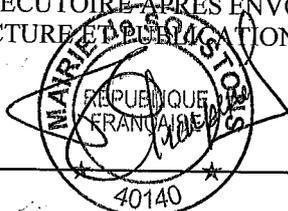
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 22 voix « pour », 4 voix « contre » (Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN, Aurélie SOUBESETE, Elodie MONTERO) et 1 abstention (Sébastien TEULE), décide :

- d'adopter le budget primitif suivant :
- Commune

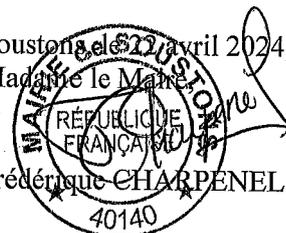
Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI  
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION  
LE 26.04.24

Mme Le Maire,



Soustons, le 22 avril 2024,  
Madame le Maire,  
Frédérique CHARPENEL.



Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

ID : 040-214003105-20240426-DELIB24\_022\_1-DE

